

Doctrines

Législation Communautaire

Bourse et marchés financiers

- (059627) PRIIPs : quels fonds immobiliers concernés par l'obligation d'élaborer un DICI ?, DELAUNAY Benjamin (Bulletin Joly Bourse et produits financiers, 01/09/17, n°5, p.357)

Commercial

- (059588) La protection pénale du secret des affaires : quelles perspectives ?, GARINOT Jean-Marie (Actualité juridique pénale, 01/09/17, n°9, p.378-380)

Législation Nationale

Banque

- (059638) Interrogations autour du recours au " diviseur 360 " pour les crédits aux consommateurs , LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme (J.C.P. E., 21/09/17, n°38, p.42-49)
- (059633) Nouvelles évolutions du droit au compte , LASSERRE-CAPDEVILLE Jérôme (Petites Affiches, 18/09/17, n°186, p.7-8)
- (059601) L'obligation d'explication du banquier prêteur en matière de crédits aux consommateurs : une nouvelle source de contentieux, LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme (Gazette du Palais. 19/09/17. n°31. p.14)
- (059587) Conditions de validité des clauses de domiciliation obligatoire des revenus et salaires assimilés, COHET Frédérique (Actualité juridique de droit immobilier, 01/09/17, n°9, p.583-584)

Bourse et marchés financiers

- (059625) Agent des sûretés et émission obligataire, ENDREO Gilles (Bulletin Joly Bourse et produits financiers, 01/09/17, n°5, p.347)
- (059621) L'évolution du régime applicable aux intermédiaires en biens divers, BOUTHINON-DUMAS Hugues (Bulletin Joly Bourse et produits financiers, 01/09/17, n°5, p.352)

Civil

- (059658) Focus sur les pouvoirs de l'administrateur légal en matière bancaire, d'instruments financiers et de droits sociaux, DESBUQUOIS Jean-François, FARGE CLAIRE (Actes pratiques et stratégie patrimoniale, 01/07/17, n°3, p.15-24)
- (059610) Mandat et confiance, LAHER Rudy (R.T.D. CIV., 01/07/17, n°3, p.541-564)
- (059554) L'habilitation familiale, entre tradition et modernité , RAOUL-CORMEUIL Gilles (Petites Affiches, 07/09/17, n°179-180, p.72-85)

Garantie

- (059607) Le renouveau du contrat d'agent des sûretés, MARJAULT Yvan (Revue Lamy Droit civil, 01/09/17, n°151, p.31-35)

Nouvelles technologies et commerce électronique

- (059557) Les missions de la Cnil sont-elles nécessaires et efficaces ? , FRAGO Elodie (Petites Affiches, 07/09/17, n°179-180, p.101-106)
- (059474) Blockchain : l'utopie à l'épreuve des premiers tests, (Banque, 01/09/17, n°811)

Sociétés et autres groupements

- (059661) Transposition de la directive RSE : un nouveau cadre de publications extra-financières pour les grandes entreprises, MALECKI Catherine (Bulletin Joly Sociétés, 01/10/17, n°10, p.632)
- (059632) Les grandes entreprises devront établir une déclaration de performance extra-financière, (B.R.D.A., 15/09/17, n°18, p.21-23)
- (059576) Les sociétés pluri-professionnelles d'exercice, BERTREL Jean-Pierre (Droit et patrimoine, 01/09/17, n°272, p.24-34)

Institutions bancaires et financières

Législation

- (059664) 2017-088 FATCA - Prolongation de la possibilité d'utiliser la date de naissance en l'absence de numéro d'identification fiscal américain (US TIN) (Communications Adhérents FBF, 26/09/17)
- (059651) Accord de composition administrative conclu le 29 mai 2017 avec la société Deutsche Bank AG London Branch (Accords de composition administrative AMF, 26/09/17)
- (059646) Accord de composition administrative conclu le 7 juin 2017 avec M. Tordjman (Accords de composition administrative AMF, 25/09/17)
- (059645) 2017-086 Communication CFONB n° 2017-0037 - Bons usages dans le domaine des demandes de remboursement d'opérations non autorisées, Prélèvement SDD (Communications Adhérents FBF, 25/09/17)

Jurisprudence

Législation Communautaire

Procédures collectives

- **(059636) Durée excessive de la liquidation judiciaire : obligation d'épuiser les voies de recours internes avant de saisir la Cour européenne des droits de l'homme**

Par une décision du 21 mars 2017, la Cour européenne des droits de l'homme rejette la requête du débiteur pour non-épuisement des voies de recours internes, l'Etat français ayant pris en compte la précédente critique lui ayant été faite en la matière, ce qui a conduit la Cour de cassation à procéder à un revirement de jurisprudence. En outre, l'ordonnance n° 2014-326 du 12 mars 2014, en modifiant la rédaction de l'article L.643-9

du Code de commerce permet au tribunal de prononcer la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire, sans qu'il soit nécessaire d'attendre la réalisation de tous les actifs du débiteur sous certaines conditions. (CEDH - 21/03/17 : J.C.P. E. 2017, n°38, p.17 - note de LEBEL Christine)

Législation Nationale

Assurances

- **(059604) Pas de modification testamentaire de la clause bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie sans l'assistance du curateur**

L'arrêt affirme très nettement le primat du droit de l'assurance vie sur celui des majeurs protégés, tout en occultant partiellement les modalités de l'intervention de la personne en charge de la mesure de protection. (Cass.Civ. - 08/06/17 - 15-12544 : Dalloz 2017, n°31, p.1819 - note de PETERKA Nathalie)

- **(059540) Il faut sauver les questions imprécises !**

Dans son pouvoir souverain d'appréciation, une cour d'appel a valablement estimé, d'abord que les questions posées dans le formulaire de déclaration du risque étaient précises, ensuite, que la réponse apportée par l'assuré à l'une d'elles constituait une fausse déclaration qui revêtait un caractère intentionnel et enfin, que celle-ci avait changé l'objet du risque ou en avait diminué l'opinion pour l'assureur. (Cass.Civ. - 29/06/17 - 16-18975 : Revue générale du droit des assurances 2017, n°8-9, p.477 - note de MAYAUX Luc)

Banque

- **(059626) Crédit à la consommation : preuve de l'existence d'un contrat de crédit**

Dans un arrêt du 22 juin 2017, la cour d'appel de Paris se prononce sur la délicate question de la preuve de l'existence d'un contrat de crédit (ici probablement perdu). (Cour d'appel - Paris - 22/07/17 : Dalloz 2017, n°31, p.1757 - note de POISSONNIER Ghislain)

- **(059602) Devoir de mise en garde et prêt relais**

Une banque n'est pas tenue d'un devoir de mise en garde, dès lors que l'emprunteur ne démontre pas le risque d'endettement excessif que lui faisait courir son engagement, compte tenu de la valeur du bien en attente de revente et de sa situation patrimoniale. (Cass.Civ. - 01/03/17 - 15-29009 ; Cass.Civ. - 22/06/17 - 15-28649 : Gazette du Palais 2017, n°31, p.30 - note de PIEDELIEVRE Stéphane)

Bourse et marchés financiers

- **(059624) L'affaire SMGM c/ Société Générale devant la cour de renvoi : est-ce bien nickel ?**

Par une décision du 22 mai 2017, la cour d'appel de Paris, statuant sur renvoi après cassation, maintient le cap qu'avait fixé la chambre 6 de la même cour, et condamne la Société Générale à indemniser le préjudice de perte de chance subi par la SMGM à raison du manquement à son obligation d'information ou de conseil lors de la mise en place des opérations de couverture à prime nulle. (Cour d'appel - Paris - 22/05/17 : Bulletin Joly Bourse et produits financiers 2017, n°5, p.327 - note de TORCK Stéphane)

- **(059622) Une information privilégiée est-elle « exacte, précise et sincère » ?**

Une société cotée et son dirigeant sont sanctionnés par l'AMF (respectivement à hauteur de 100 000 et 10 000 euros) à raison d'un retard prétendument fautif dans la communication au public d'une information sensible, alors que celle-ci manquait encore de précision à la date où l'AMF considère qu'elle est devenue « privilégiée », si bien que sa diffusion prématurée aurait pu elle-aussi entraîner des poursuites administratives... (Commission des sanctions de l'AMF - 20/06/17 : Bulletin Joly Bourse et produits financiers 2017, n°5, p.319 - note de MARTIN LAPRADE Frank)

Civil

- **(059595) Portée de la rétractation d'un testament révocatoire**

C'est par une appréciation souveraine que la cour d'appel a estimé que la révocation d'un testament révocatoire n'avait pu remettre en vigueur le testament révoqué, en l'absence de volonté clairement manifestée de la défunte. (Cass.Civ. - 17/05/17 - 16-17123 : J.C.P. N. 2017, n°37-38, p.55 - note de NICOD Marc)

Garantie

- **(059618) Subrogation et sous-contrats**

Au vu de la singularité des droits et actions qui naissent lorsqu'un sous-contrat est conclu - sous-traité ou sous-cautionnement notamment - on comprend que le jeu de la subrogation, qui consiste à substituer le subrogé dans les droits et actions du subrogeant, devienne quelque peu délicat à manier. Deux arrêts récents rendus par la Cour de cassation permettent d'y voir plus clair dans ces entrelacs d'obligations.

(Cass.Com - 17/05/17 - 15-18460 ; Cass.Civ. - 18/05/17 - 16-10719 : R.T.D. CIV. 2017, n°3, p.657 - note de BARBIER Hugo)

- **(059616) Quelle (dé)possession dans le gage et dans le nantissement ?**

Le nantissement n'implique aucun acte de dépossession de nature à manifester la reconnaissance non équivoque par le débiteur du droit de celui contre lequel il prescrivait. (Cass.Civ. - 11/05/17 - 16-12811 : R.T.D. CIV. 2017, n°3, p.696 - note de DROSS William)

Immobilier et urbanisme

- **(059593) Vente en l'état futur d'achèvement : entre indépendance et interdépendance**

La Cour de cassation, par un arrêt du 27 avril 2017, a posé le principe d'indépendance entre le contrat préliminaire de réservation et l'acte définitif de vente en l'état futur d'achèvement. Ce principe interroge lorsque l'acquéreur contracte un crédit immobilier. (Cass.Civ. - 27/04/17 - 16-15519 : J.C.P. N. 2017, n°37-38, p.31 - note de ZALEWSKI-SICARD Vivien)

Procédures collectives

- **(059615) L'attribution judiciaire de l'immeuble hypothéqué est impossible en cas de liquidation judiciaire du constituant**

La demande d'un créancier hypothécaire impayé tendant à ce que l'immeuble grevé lui demeure en paiement, par application de l'article 2458 du code civil, tend au paiement d'une somme d'argent, au sens de l'article L. 622-21 du code de commerce, et, à défaut de disposition autorisant, par dérogation au principe de l'interdiction des poursuites posé par ce texte, la présentation d'une telle demande en cas de procédure collective, comme il en existe pour l'attribution judiciaire du gage, la demande d'attribution judiciaire de l'immeuble hypothéqué est irrecevable. (Cass.Com - 28/06/17 - 16-10591 : R.T.D. CIV. 2017, n°3, p.707 - note de CROCQ Pierre)

- **(059550) Acte passé en période suspecte : délai et intérêt à agir en tierce opposition du report de la date de cessation des paiements**

L'intérêt à former tierce opposition contre le jugement reportant la date de la cessation des paiements naît-il, pour l'auteur d'un acte passé en période suspecte, dès le prononcé du report de cette date ou à l'assignation en nullité de l'acte ? Cet arrêt soumis à une large diffusion, apporte une réponse à cette question déterminante de la recevabilité de la tierce opposition. (Cass.Com - 14/06/17 - 15-25698 : Actualité des procédures collectives civiles et commerciales 2017, n°14 - note de STAES Olivier)

Textes

Législation Communautaire

Banque

- (059643) Décision d'exécution (PESC) 2017/1754 du Conseil du 25 septembre 2017 mettant en œuvre la décision 2013/255/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie (J.O.U.E. série L n°246 du 26/09/17, p.7)
- (059642) Règlement d'exécution (UE) 2017/1751 du Conseil du 25 septembre 2017 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 36/2012 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Syrie (J.O.U.E. série L n°246 du 26/09/17, p.1)

Bourse et marchés financiers

- (059644) Rectificatif au règlement délégué (UE) 2017/565 de la Commission du 25 avril 2016 complétant la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences organisationnelles et les conditions d'exercice applicables aux entreprises d'investissement et la définition de certains termes aux fins de ladite directive (J.O.U.E. série L n°246 du 26/09/17, p.12)

Législation Nationale

Banque

- (059647) Avis du 27 septembre 2017 relatif à l'application des articles L. 314-6 du code de la consommation et L. 313-5-1 du code monétaire et financier concernant l'usure (J.O. n°226 du 27/09/17)
- (059641) Arrêté du 18 septembre 2017 relatif aux justificatifs à fournir pour accéder au document relatif au bénéficiaire effectif (J.O. n°225 du 26/09/17)
- (059640) Arrêté du 18 septembre 2017 relatif aux modalités de transmission à l'INPI du document relatif au bénéficiaire effectif mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 561-46 du code monétaire et financier (J.O. n°225 du 26/09/17)
- (059609) Arrêté du 19 septembre 2017 portant application des articles L. 562-3 et suivants, et L. 714-1 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°222 du 22/09/17)